Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_012-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-012

Objet de la délibération : Affaire HAGRON – Autorisation au maire à ester en justice

M. le Maire informe l'assemblée qu'une requête introductive d'instance devant le tribunal administratif de Rennes a été déposée par l'avocat de Monsieur Philippe HAGRON le 30 octobre 2025 au motif de rejet tacite du recours indemnitaire et d'exécution des travaux de mise en sécurité de la toiture de Monsieur PETRA.
Il est donc proposé d'autoriser le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans cette procédure.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans la procédure avec M. HAGRON et désigne Maître METAIS-MOURIES pour accompagner la commune dans cette procédure.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL